

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE**

Autoroutes du Sud de la France (ASF)  
 12 rue Louis Blériot – CS 30035  
 92506 RUEIL-MALMAISON Cedex France  
[www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)  
 Code NUTS : FR105

**Communication**

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : [laetitia.lavigne@vinci-autoroutes.com](mailto:laetitia.lavigne@vinci-autoroutes.com)  
 Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées à l'adresse suivante :

ASF – Direction de la Clientèle et des Services  
 Département Installations Commerciales  
 74 allée de Beauport – CS 90304  
 84278 Vedène CEDEX

Type de pouvoir adjudicateur : Société de droit privé

Activité principale : Concessionnaire autoroutier

**SECTION II : OBJET**
**II.1) Etendue du marché**

Intitulé : A61 – Aire de Port Lauragais Sud – Sous-concession pour une activité de gestion d'un port fluvial privé

Code CPV Principal : 98362000

Type de marché : Services

Description succincte : Exploitation d'une activité de gestion d'un port fluvial sur l'aire de Port Lauragais Sud de l'autoroute A61.

**II.2) DESCRIPTION**
**II.2.1 EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE DE GESTION D'UN PORT FLUVIAL PRIVE SUR L'AIRE DE DE PORT LAURAGAIS SUD**

Lieu d'exécution : Commune de Avignonet-Lauragais - Code NUTS : FR623

Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Durée de la concession : 120 mois

Informations sur les fonds de l'union européenne : Le contrat ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne.

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**
**III.1) Conditions de participation**
**III.1.1.1 Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Justifications à produire par le ou les entreprise(s) candidate(s), soit en tant qu'entreprise individuelle, soit en tant que membre d'un groupement :

- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le(s) entreprise(s) attestant :
  - o qu'il(s) ne fait (font) l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévues à l'article 39 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession
  - o que les renseignements et documents relatifs à ses(leurs) capacités et aptitudes exigés sont exacts.

- L'ensemble des documents justifiant qu'il(s) ne fait(font) l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue à l'article 39 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 susvisée

- Les attestations d'assurances responsabilités civiles

- En cas de groupement, une lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants mentionnant les noms, dénomination et adresse de chaque candidat ainsi que les noms, prénoms et qualité des personnes habilitées à représenter chaque entreprise.

**III.1.2 Capacité économique et financière**

Documents à produire par le ou les entreprise(s) candidate(s), soit en tant qu'entreprise individuelle, soit en tant que membre d'un groupement :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires des activités pour lesquelles le candidat répond réalisés au cours des trois derniers exercices ;
- Extrait du Kbis du ou des candidat(s) avec le(s)quel(s) le contrat est susceptible d'être signé.

**III.1.3 Capacité technique et professionnelle**

Tous renseignements et références seront joints par le ou les entreprise(s) candidate(s), soit en tant qu'entreprise individuelle, soit en tant que membre d'un groupement, permettant de démontrer son aptitude à exploiter la gestion du port de plaisance de Port Lauragais.

Le candidat pourra notamment produire les documents suivants :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la gestion d'activité de même nature,

- Descriptif des concepts déjà pratiqués sur d'autres installations portuaires et susceptibles d'être mis en œuvre sur le site concerné (nature de l'activité, diversité de l'offre, organisation de l'exploitation)

Pour justifier de ses capacités professionnelles et techniques, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles et techniques d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui (licence, franchise). Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché, en produisant un engagement écrit de ce ou ces opérateurs économiques.

**SECTION IV : PROCEDURE**
**IV.1) Description**

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) : Le marché n'est pas couvert par l'accord sur les marchés publics.

**IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 30 septembre 2016 Heure locale : 17h00

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la demande de participation : Français

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Renouvellement : Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

**Informations complémentaires :**

Les dossiers de candidatures porteront la mention « Candidature Gestion du Port - Port Lauragais ».

L'enveloppe extérieure ne devra pas porter le nom de l'entreprise mais mentionner uniquement :

« Appel à candidature 30 septembre 2016

NE PAS OUVRIR avant la date prévue »

Les dossiers de candidature devront parvenir avant le 30 septembre 2016 à 17h00 précises à l'adresse mentionnée au 1.3 du présent avis de concession :

- Soit par voie postale, sous pli cacheté, par lettre recommandée avec avis de réception
- Soit en main propre contre récépissé à la même adresse, du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 09 à 12 heures ou de 14 à 17 heures

L'envoi par voie électronique n'est pas autorisé.

Les dossiers qui seraient remis ou arrivés après la date et l'heure limite fixés ci-dessus ne seront pas retenus et renvoyés à leur auteur.

Lors de l'ouverture des plis, ASF se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant transmis des dossiers incomplets de compléter leur candidature sous huit jours. Passé ce délai, les candidatures incomplètes ne seront pas admises à présenter une offre.

Les autres candidats seront informés de la mise en œuvre de cette procédure.

Les candidatures présentées par des candidats qui ne peuvent participer à la procédure de passation en application des articles 39, 40, 42 et 44 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 susvisée ainsi que les candidatures qui ne possèdent pas les capacités économiques, techniques et professionnelles requises pour l'activité de gestion de port privé ne seront pas admises à présenter une offre.

L'attention des candidats est attirée sur l'absence de fixation, par ASF, d'un nombre minimum et d'un nombre maximum de candidats qui seront admis à présenter une offre.

Après examen de la complétude du dossier de candidature et de l'aptitude des candidats à exercer l'activité professionnelle, la capacité des candidats à exécuter les prestations, objet de la concession sera évaluée, sur la base des renseignements et documents demandés en section III.1.2 et III.1.3 au regard :

- de leur capacité financière et économique
- de leur capacité professionnelle et technique ainsi que de leur expérience en rapport avec l'opération.

La mise à disposition des dossiers de consultation pour les candidats agréés est prévue à partir d'octobre 2016.

**Procédures de recours**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322

95027 Cergy-Pontoise Cedex FRANCE

Téléphone : +33 (0)1 30 17 34 00

Fax : +33 (1) 30 17 34 59

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 25/08/2016